



Montreuil, le 7 janvier 2014

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Objet : préavis de grève national pour le jeudi 6 février 2014

Madame la Ministre,

Réuni les 6 et 7 novembre 2013, le Comité Confédéral National de la CGT, composé des unions départementales et fédérations professionnelles, a unanimement décidé pour début 2014 de l'organisation d'une journée nationale d'action interprofessionnelle. La Commission exécutive confédérale, réunie le 10 décembre 2013, en a arrêté la date au 6 février 2014.

Le mot d'ordre de cette journée d'action s'articule sur le triptyque revendicatif Emploi/Salaire/Protection Sociale incluant la retraite. Le 6 février se veut une étape d'action mise à la disposition des salariés, retraités et privés d'emploi pour construire le rapport de force et obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Cette journée porte en particulier l'exigence de l'arrêt de la politique d'austérité menée par le gouvernement. Compte tenu de la désastreuse politique de gel de la valeur du point d'indice et des coupes gouvernementales dans le financement de l'emploi et des services publics, les agents de la Fonction publique, notamment ceux de son versant territorial, sont pleinement concernés par cette perspective de mobilisation. Le récent vote de la loi MAP, qui fait peser de lourdes menaces sur le devenir des services publics territoriaux, n'est que le plus récent mauvais coup venu s'ajouter à une liste déjà beaucoup trop longue.

Dans le cadre de la journée d'action du 6 février, la Fédération CGT des Services publics a décidé d'appeler les agents et salariés de son champ professionnel à agir par la grève et à participer massivement aux manifestations et rassemblements interprofessionnels décidés en territoire.

Notre appel porte plus particulièrement sur les revendications suivantes :

- Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- Le rattrapage des pertes salariales ;
- De meilleurs déroulements de carrière ;
- Une véritable réforme de progrès pour nos retraites, antinomique des reculs imposés ;
- La fin de la politique d'austérité et l'abondement des moyens pour le service public ;
- La fin des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où c'est nécessaire ;
- La réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général, pour la permanence de la justice sociale et territoriale.

Notre organisation dépose en conséquence un préavis de grève de 0 à 24 H pour la journée du jeudi 6 février 2014, préavis couvrant l'ensemble des personnels relevant de son champ.

Préalablement à la grève, la Fédération CGT des Services publics est bien entendu disponible pour toute discussion qui soit de nature à permettre la satisfaction des revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,



Secrétaire général